



**Signature du Protocole CARE :
un partenariat avec Enedis
pour plus de nature en ville**

Jeudi 27 février – Mairie de Mulhouse

Contact presse

Alicia GACH

Tél. : 03 89 32 59 92

Port. : 06 16 32 33 41

alicia.gach@mulhouse.fr

Sommaire

**03 Un partenariat pour planter plus d'arbres
à Mulhouse**

**05 Un travail de trois ans avec
les concessionnaires et des perspectives**

**06 Mulhouse s'engage pour plus de nature
en ville**

08 Enedis œuvre pour la biodiversité

Un partenariat pour planter plus d'arbres

Depuis plusieurs années, la Ville de Mulhouse s'attache à redonner une place importante à la nature en ville. Face aux enjeux du changement climatique, la plantation d'arbres sur l'espace public ne se limite plus à des arguments urbains ou esthétiques. La végétalisation permet aussi de limiter le phénomène d'îlot de chaleur et de dynamiser la biodiversité. Cependant, en ville, la densité des réseaux en sous-sol est un frein au développement des plantations.

La Ville de Mulhouse, aux côtés des concessionnaires, a donc travaillé à l'élaboration d'un protocole expérimental, CARE. Celui-ci permet une mise en œuvre raisonnée de la norme NF P98-332, qui préconise de ne pas planter d'arbre à moins d'1,50 m des réseaux existants, limitant fortement les possibilités en milieu urbain dense. Actuellement, cette norme n'a pas de valeur réglementaire mais est appliquée à la lettre par les concessionnaires, qui s'appuient sur la sécurité des personnes et des biens. Cependant, cette norme prévoit une ouverture à travers l'élaboration de protocoles spécifiques.

Ainsi, la convention signée ce jeudi 27 février 2025 entre Enedis et la Ville de Mulhouse définit :

- les possibilités de plantation d'arbres à une distance inférieure aux conditions d'implantation définies dans la norme NF P98-332 ;
- les modalités techniques de mise en œuvre de la cohabitation des arbres et des réseaux existants ou à venir ;
- le suivi et les interventions ultérieures après plantation d'arbres CARE.

Elle dégage également deux critères intangibles :

- La plantation d'arbres à proximité des réseaux ne devient pas la règle mais doit être possible quand l'intérêt du domaine public prévaut ;
- La sécurité des réseaux sensibles prévaut.

Cette convention est conclue à titre expérimental pour une durée de trois ans. La Ville de Mulhouse fait partie des villes pionnières sur protocole. Un point d'étape sera fait à l'issue de la première année et un retour d'expérience devra être réalisé.

Le protocole CARE, c'est quoi ?

Le protocole CARE, pour la Cohabitation des Arbres et des REseaux, vise à faciliter la plantation d'arbres à proximité des réseaux (eau, électricité, gaz...), tout en offrant aux concessionnaires des garanties de gestion. Il permet ainsi d'accroître la présence de la nature en ville, tout en préservant les réseaux existants ou à venir.

Une application sur le projet DMD

Le protocole s'applique à l'intégralité du ban communal de Mulhouse, avec une priorité donnée à la première phase du projet de développement des mobilités douces (DMD), qui comprend la plantation de 250 arbres et la création de 4 560 m² d'espaces verts. Toutes phases de travaux et tous concessionnaires confondus, 250 arbres sont en conflit avec les réseaux souterrains (70 avec le réseau de gaz et 40 avec les réseaux électriques) et ne pourraient être plantés à défaut de convention ou d'adaptation du projet.



Plantation d'arbres sur le secteur Porte de Bâle, dans le cadre du projet DMD.

Cette convention définit ainsi plusieurs conditions à respecter comme :

- L'implantation d'arbres uniquement sur des parties linéaires du réseau ;
- Le respect d'une distance minimale de 0,8 mètre entre le tronc de l'arbre et la canalisation ;
- Le respect d'une distance de 0,5 mètre entre l'extrémité des racines et la canalisation ;
- L'installation d'un système de protection entre les racines et les réseaux (grillage avertisseur et gaine et/ou système anti-racinaire).

Dans le cadre de ce protocole, mais aussi pour répondre aux problématiques liées au dérèglement climatique, la Ville a aussi dû opérer des choix concernant les plantations. Ainsi, les arbres de 10 à 15 m de hauteur sont privilégiés. D'autres critères, comme la résistance à l'amplitude thermique, la frugalité en eau mais aussi des critères plus esthétiques comme le fleurissement au printemps ou la coloration automnale, sont pris en compte.

Un travail de trois ans avec les concessionnaires et des perspectives

La Ville de Mulhouse a engagé, dès 2021, une démarche de co-construction avec les concessionnaires pour planter à proximité des réseaux. Alors que l'application de la norme NF P98-332 retardait le projet au niveau local, le sujet a été porté au niveau national fin 2022 par France Urbaine (organisation représentant, de manière pluraliste, l'ensemble des grandes villes de France, et leurs métropoles, communautés urbaines ou communautés d'agglomération).

Grâce à son implication forte au sein du groupe de travail France Urbaine, et lors de colloques professionnels, la Ville de Mulhouse et GRDF ont tissé des liens forts et cheminé ensemble en se construisant une « culture commune CARE ». Cette collaboration a abouti à la signature d'un premier protocole avec GRDF au Salon des maires 2024 pour 5 ans. Celui-ci ne s'applique qu'à Mulhouse et prioritairement sur DMD. Les autres secteurs devront faire l'objet d'une demande et d'un avenant, tant que la norme n'est pas révisée.

La collaboration conduit également à une seconde signature avec Enedis ce jeudi 27 février pour 3 ans, avec une volonté de transposer le protocole à l'échelle départementale, voire régionale.

Cette convention va permettre de capitaliser les données et constituer un retour d'expérience pour la révision de la norme NF P98-332. A la suite de la démarche mulhousienne et face à l'engouement de grandes collectivités (Lyon, Rennes, Lille...), le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a d'ailleurs engagé la démarche de révision de cette norme.

La Ville de Mulhouse siégeant en tant qu'experte au sein de la commission Aménagement, voirie et espaces publics et animant un groupe de travail spécifique, participe activement à cette révision. Celle-ci sera applicable fin 2025.

Mulhouse s'engage pour plus de nature en ville

Le défi majeur de l'adaptation de la ville au changement climatique se fera notamment grâce à la mise en œuvre de solutions basées sur la nature. A Mulhouse, c'est dans le cœur historique dense et le péricentre que les citoyens sont fortement exposés au phénomène d'îlot de chaleur. Un peu plus de 28 000 habitants, soit 27 % de la population, sont concernés.

Des solutions en lien avec le cycle de l'eau fixent des objectifs ambitieux en termes de désimperméabilisation et d'infiltration, pour permettre une gestion intégrée des eaux de pluie. Ainsi, des solutions pour désimperméabiliser les sols sont mises en œuvre à Mulhouse dans le cadre de ses projets urbains (DMD, ZAC gare, etc.).

Ces solutions permettent notamment de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement. Les eaux pluviales ne partent plus dans le système de gestion des eaux de la ville, ce qui limite les risques d'inondations et de pollution. L'eau va ainsi au plus près des plantes pour limiter leur besoin éventuel en arrosage. La Ville de Mulhouse atteindra 90 000 m² de surfaces de gestion alternative des eaux pluviales d'ici fin 2025 avec le projet DMD. Pour rappel, l'objectif d'ici 2026 affiché dans le contrat de territoire avec l'Agence de l'eau est de 100 000 m² pour l'ensemble du territoire m2A.

Le projet Mulhouse Diagonales, lancé en 2017, s'inscrit également dans cette démarche par son ambition de redonner sa place à la nature et en favorisant les accès aux berges et à l'eau. Dans ce cadre, 3,5 km de berges ont déjà été aménagées.



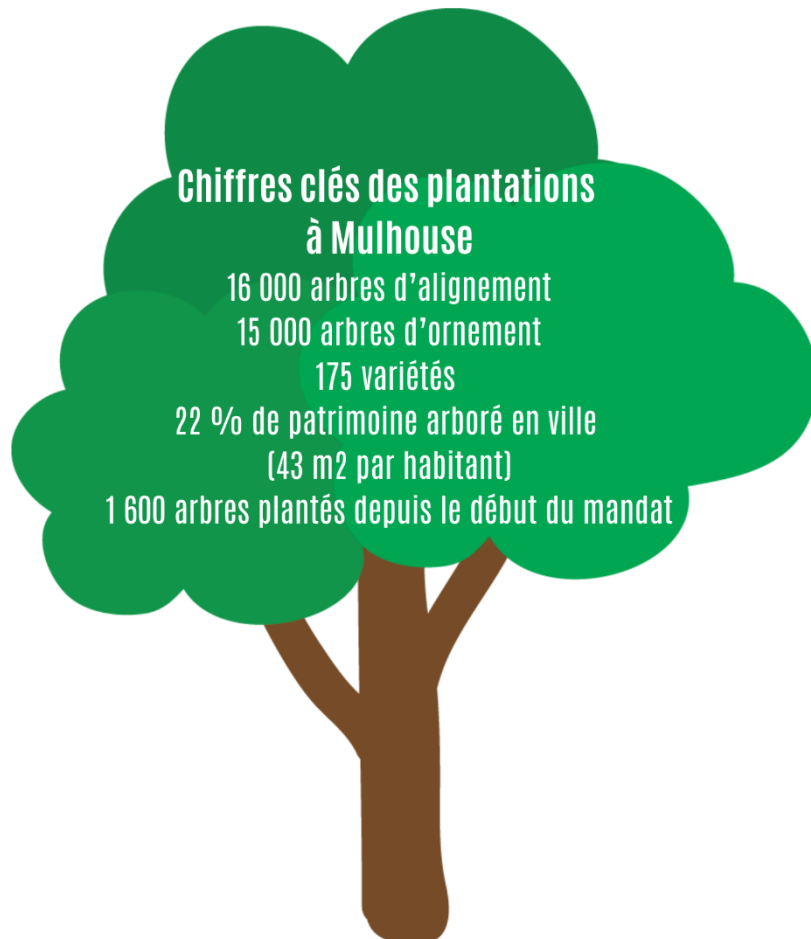
Travaux d'aménagement des berges de l'Ill, dans le cadre de Mulhouse Diagonales.

C'est aussi grâce à la végétalisation, et en particulier la plantation d'arbres, que les populations seront moins exposées au phénomène d'îlot de chaleur. Selon l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), à 13h, la température sous la couronne d'un arbre est inférieure de 7°C à celle des espaces adjacents.

Un enjeu qui n'a pas échappé aux acteurs de la Ville de Mulhouse puisque de nombreux projets urbains comprennent un volet végétalisation. On peut notamment citer la végétalisation des cours d'écoles ou encore la réalisation de parcs et squares (Terrasses du musée, square De Gaulle, place Hauger...).

Les projets en cours, comme la création des groupes scolaires à Bourtzwiller et aux Coteaux, ou encore le développement des mobilités douces, intègrent également la création d'espaces verts. Ainsi, plus de 1 600 arbres ont été plantés depuis le début du mandat, ainsi que 26 500 jeunes plants forestiers.

En créant une délégation Nature en ville, en prenant en compte le vivant dans la fabrique de la ville et en préservant le patrimoine existant, la Ville de Mulhouse continue et accélère ainsi sa mue verte et prépare la ville de demain.



Enedis œuvre pour la biodiversité

La végétation est un enjeu majeur pour Enedis, notamment en termes de prévention des risques sur le réseau électrique. Plus de 58 incidents liés à des chutes d'arbres sont recensés chaque année en Alsace sur les lignes à haute tension. Pour y faire face, 658 000 € ont été investis dans des travaux d'élagage. En 2025, un budget de 1 931 000 € est prévu pour désensibiliser 19 km de lignes aériennes.

Entreprise de service public, Enedis pilote le plus grand réseau de distribution d'électricité d'Europe et distribue de l'électricité à 38,8 millions de clients sur la quasi-totalité du territoire français. La sécurité des réseaux est donc un enjeu crucial, expliquant l'application de normes concernant les plantations. L'entretien des arbres est aussi un maillon essentiel pour assurer la distribution de l'électricité sur le réseau et garantir la sécurité des biens et des personnes.

Consciente des enjeux environnementaux et soucieuse d'œuvrer pour la biodiversité, Enedis s'engage dans divers processus pour préserver les villes des effets du changement climatique, tout en s'assurant du maintien de la sécurité du réseau. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Protocole CARE, ainsi que d'autres actions inscrites dans la stratégie nationale biodiversité et les Objectifs d'Aichi (plan stratégique pour la diversité biologique).

En février 2024, Enedis a ainsi signé une convention avec l'Office national des forêts visant à préserver la biodiversité et à intégrer harmonieusement les lignes électriques moyenne tension dans le paysage. Enedis est aussi en partenariat depuis vingt ans avec la Ligue pour la protection des oiseaux. Cette collaboration vise à diminuer l'impact des ouvrages nécessaires à la distribution d'électricité sur les paysages et la faune, particulièrement les oiseaux.